



**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du lundi 26 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 20 janvier 2015, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

Présents : 9

Sont présents: Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 9

Représentés:

Excuses: Bertrand LABOURDERE, Guy CLARAC

Absents:

Secrétaire de séance: Jérôme GAINARD

A pris part à cette séance, à la demande du Maire, Madame Nathalie PAYSSE, secrétaire de mairie.

Objet: Participation aux frais de cantine scolaire de vic - DE 2015 01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du dernier conseil municipal de la commune de Vic-Fezensac, en date du 28 novembre 2014, il a été décidé d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire.

A compter du 1^{er} janvier 2015, les nouveaux tarifs sont :

2,35€ pour le général

3,50€ pour les enfants non domiciliés à Vic-Fezensac

Le Conseil municipal ayant déjà fait le choix de participer aux frais supportés par les parents, reconduit cette participation, dont le reste à charge pour notre commune passe de 1,05€ à 1,15€ par repas.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le paiement du reste à charge de 1,15€ par repas, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire : Guy FAVAREL

Date réception préfecture et publication le : 27/01/2015

Objet: Adhésion C.A.U.E 2015 - DE 2015 02

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité le directeur du C.A.U.E du Gers (Conseil Architecte Urbanisme Environnement) pour une réflexion sur un éventuel réaménagement de l'ancien presbytère, et permettre ainsi la préservation du patrimoine bâti de notre commune

Pour soutenir l'action du C.A.U.E. qui nous prête ses services, un barème de cotisations a été établi pour l'année 2015, et fixé à 75€ pour notre commune de moins de 200 habitants.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2015, la commune de PRENERON souhaite adhérer à cette association.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer et de confirmer cette adhésion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

CONFIRME l'adhésion au C.A.U.E.

S' ENGAGE à voter les crédits nécessaires sur le budget primitif 2015, pour cette adhésion.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes ou documents relatifs à tous documents s'y rapportant.

Fait et Délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire : Guy FAVAREL

Date réception préfecture et Publication le : 27/01/2015

Le maire remet à chaque membre un document de travail échafaudé par le CAUE et relatif à un projet de ré-aménagement de l'ancien presbytère. L'objectif de cette étude consiste à faire émerger une réflexion sur les usages de ce bâtiment et permettre à terme la préservation de notre patrimoine bâti.

Le scénario ainsi défini propose d'intégrer une nouvelle mairie et une répartition des espaces en harmonie avec la salle des fêtes mitoyenne et l'espace vert situé au sud.

Après discussion, les membres du conseil décident de l'opportunité d'engager une opération de réhabilitation et autorisent le maire à approfondir la faisabilité de cette opération, le cas échéant, s'engager vers la réalisation du projet.

Objet : Convention d'implantation et d'usage des conteneurs semi-enterrés

Le maire expose à l'assemblée qu'il a sollicité le Directeur du Sictom de Condom, quant aux carences constatées sur le site. Les modifications ont été explicitées en détail au directeur de ce syndicat. Ce dernier a été sommé de donner une suite favorable, afin de corriger l'état des lieux qui est disproportionné par rapport à l'usage. En l'état actuel, l'assemblée décide de sursoir à cette convention.

Amélioration de l'adressage :

Le maire expose à l'assemblée la nécessité d'améliorer l'adressage des citoyens de notre commune, par la dénomination des voies et la numérotation des habitations. Après avoir défini le principe de la dénomination, chaque membre de l'assemblée est invité à choisir le nom à donner aux axes routiers de notre commune. Il appartiendra ensuite au conseil municipal de délibérer.

Questions diverses :

Colette Desplats, agent recenseur et Nathalie Paysse, coordinatrice ont clôturé la campagne de recensement de la population de Préneron.

67 logements ont été recensés sur la commune pour 138 bulletins individuels, 8 résidences secondaires, 2 logements vacants et 7 habitants comptés à part.

Cette campagne met en évidence une baisse de la population, pour l'établir à 138 habitants.

Sollicitation d'une aide financière pour un séjour pédagogique en 2015, de Madame la principale du collège de Vic :

Cette subvention municipale sera accordée aux trois élèves concernés par le séjour, et sera versée sous forme d'une aide directe aux familles. Cette aide fixée à 40€ par enfant, fait l'objet de la délibération **DE_2014_22 du 03 juillet 2014** du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de Préneron. Elle sera versée sur attestation délivrée par le collège.

Gers numérique :

Le maire donne lecture des différents courriers qui lui ont été adressés par les acteurs de Gers numérique qui confirment le périmètre précis de l'opération de montée en débit sur notre commune. Seules deux lignes situées à "Loubère" et "petit loubère" sont hors périmètre, mais bénéficient déjà d'un débit de 6Mb/s et donc éligibles à la subvention satellite si elles ne sont pas encore équipées. Les travaux devraient être achevés en octobre 2015.

Le Maire informe l'assemblée que des travaux d'élagage et d'abattage de végétaux aux abords immédiats du presbytère, de l'église et de la salle des fêtes seront indispensables, pour des raisons de sécurité et de salubrité. Un devis est en cours, mais les travaux ne seront ordonnés qu'après consultation des membres du conseil.

Lambert Eric sollicite un aménagement définitif d'un coffret fixe à l'angle du presbytère pour alimenter la sonorisation lors de la fête locale sur la place.

Il demande également la possibilité d'augmenter la puissance électrique du compteur de la salle des fêtes actuellement à 18 Kwat pour une optimisation des appareils électriques.

Le maire l'invite à s'adresser à Jérôme Gaignard, délégué aux bâtiments communaux, pour un point de situation sur le travail à réaliser et son coût.

Le maire remercie nominativement les personnes qui par leur disponibilité, et toujours dans un souci d'économie donnent de leur temps pour la commune.

Le tour de table n'appelle aucune remarque particulière.

La séance est levée à 22 heures 45.

Fait à PRENERON, le 20 janvier 2015

Le Maire : Guy Favarel.

